

# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS LES VISITES HENNESSY

Date : 25 octobre 2021

Le **jeu concours stylo bille « Les Visites Hennessy »** est un concours gratuit sans obligation d'achat, organisé par la société **Jas Hennessy & Co**, société anonyme au capital de 16 588 000 Euros, dont le siège social est situé Rue de la Richonne 16100 Cognac, immatriculée sous le numéro 905 620 035 RCS Angoulême (ci-après dénommée l' « Organisateur » ou « Les Visites Hennessy »).

Le jeu Les Visites Hennessy est un concours qui se déroule en deux étapes de sélection : (1) la sélection des participants et (2) la sélection du lauréat parmi les participants.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités de déroulement du Jeu Les Visites Hennessy.

## 1 - DUREE DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions au Jeu Les Visites Hennessy (le « Jeu ») débutent le 26/10/2021 à 10h00 (heure de Paris) et s'achèvent au plus tard le 1/11/2021 à 00h (heure de Paris).

## 2 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le Jeu est ouvert aux personnes physiques âgées d'au moins dix-huit ans à la date de leur inscription, résidant en France métropolitaine et qui doivent, au jour de leur inscription et de leur participation disposer d'un accès à Internet et d'une adresse e-mail personnelle valide ainsi que d'un compte Facebook® et accédant au Jeu via la plateforme de jeu Facebook® Les Visites Hennessy (ci-après la « Plateforme »). Les salariés de l'Organisateur ne sont pas autorisés à participer.

L'inscription et la participation au Jeu implique l'acceptation entière du présent règlement et des décisions de l'Organisateur, qui sont sans appel et qui s'appliquent intégralement.

Si le Jeu ne peut se dérouler comme prévu pour une quelconque raison, l'Organisateur se réserve le droit de repousser, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu (en tout ou partie).

L'Organisateur est le seul habilité à décider si une inscription et une participation sont valables ou non. Toute inscription ou participation ne respectant pas les conditions fixées dans le présent règlement ne sera pas prise en compte.

L'Organisateur et/ou les jurys ne seront pas tenus de divulguer une quelconque information concernant les participations ou leurs décisions et choix en dehors de ce qui est expressément prévu par le présent règlement.

L'Organisateur ne pourrait être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou lui arrivaient illisibles, de manière incomplète ou impossibles à traiter, dans la durée du Jeu prévue à l'article 1.

### **3 - MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner le lot (ci-après le « Lot ») mis en jeu à l'article 4, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous :

- Se rendre sur la page [www.facebook.com/lesvisiteshennessy/](http://www.facebook.com/lesvisiteshennessy/)
- Se rendre sur une la publication dédiée
- Suivre les instructions de participation détaillées au sein de la publication dédiée :

Jeu concours!

Kevin Lucbert s'est inspiré de sa rencontre avec notre Maître-Assembleur, Renaud Fillioux de Gironde, pour réaliser une oeuvre en tryptique d'environ 3 x 2 mètres entièrement au stylo bille. Cette oeuvre étant exposée aux Visites Hennessy, participez à ce jeu concours pour gagner deux places\* pour la visite Hennessy X.O Evolution.

Pour cela, likez ce post et répondez en commentaire à la question suivante : D'après-vous, combien de stylos bille l'artiste Kevin Lucbert a utilisé pour réaliser cette oeuvre?

Indice : un stylo bille peut écrire en moyenne 2 kilomètres

\* d'une valeur de 100€, valable jusqu'au 31 octobre 2022

- Lire, comprendre et accepter sans réserve le Règlement du Jeu disponible dans la rubrique « conditions générales d'utilisation » du site internet [lesvisiteshennessy.com](http://lesvisiteshennessy.com).

Toute participation au Jeu en dehors de la période d'inscription ne sera ni acceptée ni prise en compte. Les serveurs de l'Organisateur feront foi.

La participation au Jeu est limitée à une seule participation par personne.

Toute participation valide est définitive à l'issue de la date limite de participation. Par conséquent, passé cette date, les participants ne pourront pas se rétracter et/ou retirer ou annuler leur participation, sauf pour un motif légitime ou en cas de force majeure.

### **4 - DETERMINATION DES PARTICIPANTS/REMISE DU LOT**

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort entre les participants via Facebook. Chaque gagnant remporte le Lot indiqué ci-après :

- 2 places pour la visite Hennessy X.O Evolution

Le Lot ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contre-valeur en argent, ni à l'échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par Les Visites Hennessy. Si les circonstances l'exigent, Les Visites Hennessy se réserve le droit de remplacer le Lot par d'autres dotations de valeur équivalente.

Les participants seront informés par message privé de leur compte facebook au plus tard le jeudi 4 novembre le jour. A cette occasion, le gagnant se verra communiquer les conditions de remise et d'utilisation du Lot.

Les gagnants devront utiliser leur Lot à partir du 6 novembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2022 selon les disponibilités sur les créneaux programmés de la visite Hennessy X.O Evolution.

## **5 - REGLES GENERALES**

Aucun Lot de remplacement ou transfert de Lot n'est autorisé, excepté sur décision de l'Organisateur, qui se réserve le droit de remplacer le Lot par un Lot d'une valeur supérieure ou égale en cas d'indisponibilité. En participant au Jeu, les participant(e)s acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions de l'Organisateur.

Les Visites Hennessy se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu concours dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du Jeu conformément aux dispositions du Règlement et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (dû à un virus ou non), de la Plateforme ou de tout autre problème lié aux réseaux, moyens, et services de (télé)communication, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, aux données ou bases de données.

Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification, prorogation ou réduction de la durée du Jeu devait intervenir, Les Visites Hennessy s'engage à le notifier aux participants par courrier électronique et/ou par publication au sein de la Plateforme via l'application dédiée et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables ou la nouvelle date de clôture du Jeu.

En présence de modification du présent Règlement au regard des mentions précédentes, la poursuite du Jeu par les participants inscrits vaudra acceptation des modifications réalisées, chaque participant ayant la possibilité de se désinscrire du Jeu en contactant Les Visites Hennessy.

En cas de modification des conditions du Jeu, d'annulation, d'interruption ou de réduction de la durée du Jeu, la responsabilité des Visites Hennessy ne pourra être engagée et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

Chacun des Participants accepte enfin que Les Visites Hennessy puisse mettre fin au Jeu, ou lui apporter des modifications à tout moment dans l'hypothèse où elle constaterait un nombre important d'abus et tricheries que cela soit lors de l'inscription au Jeu ou son déroulement même.

L'annulation ou la modification du Jeu sera communiquée aux participants par publication sur la Plateforme ou par tout moyen que Les Visites Hennessy jugerait opportun.

## **6 - RESPONSABILITE**

En participant au Jeu, les participants acceptent que l'Organisateur, sa société mère, ses filiales, les sociétés qui lui sont affiliées, et tous leurs actionnaires, dirigeants, administrateurs, salariés et ayants droit, membres, représentants et agents respectifs n'encourent aucune responsabilité et soient déchargés de toute responsabilité par les participants en cas de dommage de toute nature subi par un participant, pour quelque raison que ce soit, (en ce inclus notamment la véracité des informations données par le Participant, dysfonctionnement du réseau Internet et notamment de la Plateforme...) émanant totalement ou partiellement et directement ou indirectement, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de l'usage abusif du Lot, si applicable, et/ou de la participation au Jeu visé par les présentes, sous réserve des dispositions d'ordre public français.

Par la participation au Jeu, les participants déclarent et garantissent avoir lu le présent règlement, être parfaitement informés de son contenu et l'accepter dans son intégralité.

## **7 - PROTECTION DES DONNÉES ET DE LA VIE PRIVÉE**

### 7.1. Données traitées, fondements et finalités du traitement

Dans le cadre de la participation au Jeu, l'Organisateur, responsable de traitement, va être amené à collecter et traiter des données personnelles vous concernant (ci-après, vos « Données »).

Ces Données sont principalement : votre nom, prénom, pseudo facebook, adresse email, numéro de téléphone.

Vos Données sont collectées afin de :

- gérer la participation au Jeu et, le cas échéant, gérer l'attribution du Lot (sur la base de l'exécution d'un contrat via votre acceptation du présent règlement);

### 7.2. Destinataires des Données

Vos Données sont traitées par les Services Des Visites Hennessy de l'Organisateur. Elles ne seront cédées ou rendues accessibles à aucun tiers sous réserve (i) des sous-traitants éventuels de l'Organisateur notamment pour des raisons d'organisation et de gestion du Jeu ou d'envoi de communications et (ii) de toute restructuration de l'Organisateur, y compris cession totale ou partielle d'actifs, fusion, absorption acquisition, scission et plus généralement toute opération de réorganisation.

L'Organisateur pourra être amené à communiquer à des tiers vos Données lorsqu'une telle communication est requise par la loi, une disposition réglementaire ou une décision judiciaire, ou si cette communication est nécessaire pour assurer la protection et la défense de ses droits.

Enfin, l'Organisateur pourra transférer vos Données à ses filiales situées en dehors de l'espace économique européen, auquel cas ces transferts sont encadrés par des garanties appropriées telles que les décisions d'adéquation disponibles sur le site de la Commission européenne.

### 7.3. Vos droits

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données, ainsi que de celui d'en demander l'effacement, de vous opposer à leur traitement et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans les limites prévues par la loi, sous réserve des motifs légitimes impérieux dont nous pourrions justifier pour conserver vos données personnelles.

Afin de répondre à votre demande, nous pouvons être amenés à vous demander de nous fournir un justificatif d'identité. Nous pouvons également vous demander de nous communiquer des informations ou justificatifs complémentaires. Nous nous efforcerons de répondre à votre demande dans les meilleurs délais.

Vous pouvez à tout moment demander à ne plus recevoir nos communications relatives à nos offres, actualités et événements en utilisant le lien hypertexte prévu à cet effet dans chaque email qui vous est adressé ou en envoyant un courrier ou mail aux adresses ci-dessous.

Vous disposez également du droit de nous donner des instructions spécifiques concernant le sort de vos données après votre décès.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment en adressant un courrier ou un email aux adresses suivantes : Jas Hennessy & Co, Service Relation Consommateurs, rue de la Richonne, C.S. 20020, 16100 Cognac (France)

### Nous contacter

#### 7.4. Durée de conservation de vos Données

Les Données vous concernant, collectées et traitées par l'Organisateur aux fins de gérer votre participation au Jeu et faire de la promotion autour du Jeu et de l'Organisateur, seront conservées pendant deux années suivant leur collecte. Elles seront ensuite détruites.

Si vous consentez à recevoir des communications sur les offres, actualités et événements de l'Organisateur, vos Données seront conservées pendant trois (3) ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de vous.

Pour plus de détails concernant la collecte et le traitement de vos Données dans le cas où vous consentiriez à recevoir des communications sur les offres, actualités et événements de l'Organisateur, nous vous invitons à consulter notre charte de données personnelles et cookies.  
Lien : <https://www.hennessy.com/fr-fr/charte-de-donnees-personnelles-cookies>

#### 7.5 Coordonnées du délégué à la protection des données (DPO) et droit d'introduire une réclamation

Pour toute question en lien avec la collecte et le traitement de vos Données par Hennessy, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de Hennessy à l'adresse suivante « Délégué à la protection des données (DPO) », 38 Rue de Sèvres, 75007 PARIS ou par mail (section « Coordonnées du délégué à la protection des données (DPO) »)

Vous disposez également du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, de toute réclamation se rapportant à la manière dont nous collectons et traitons vos Données.

## **8 - DROIT APPLICABLE, COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Le présent règlement est régi par le droit français et tout litige sera résolu exclusivement au sein des tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel du siège de l'Organisateur.